

# Au fil de Noues de Sienne

Bulletin municipal n°7 - Décembre 2023

[www.nouesdesienne.fr](http://www.nouesdesienne.fr)



**Nouveaux services à la mairie de Noues de Sienne**

P.5



**Scolaire : Evolutions 2023**

P.6



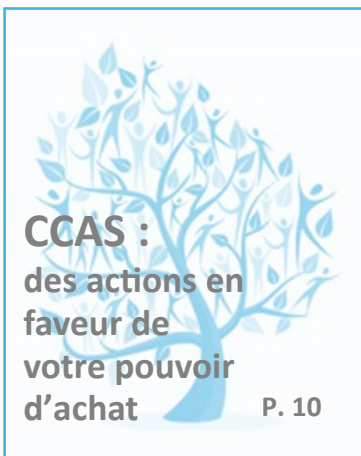
**Piscine : Où en sommes-nous ?**

P. 8



**Environnement : Ces haies qui nous sont chères**

P. 12



**CCAS : des actions en faveur de votre pouvoir d'achat**

P. 10



**Agenda 2024 : déjà de nombreuses animations pour le 1<sup>er</sup> semestre**

P. 15



2023 se termine, tout comme la dernière tranche des travaux dans le bourg de Saint-Sever. Les retards dans la livraison des matériaux, pourtant produits à proximité, n'ont pu être compensés par les ouvriers qui ont fait le maximum. Aussi, dans une société où le « chacun pour soi » est plus que jamais d'actualité, de nombreuses incivilités ont été constatées et n'ont pas rendu la tâche facile, au grand dam des élus et surtout des commerçants. Cette dernière tranche du « Village de caractère du Calvados » est, de l'avis général, plutôt réussie. Reste désormais le mobilier urbain à positionner avec l'avis des commerçants et des habitants du bourg ainsi que quelques finitions. Les avis divergent pour le stationnement, nous ferons des essais pour trouver la solution la plus appropriée.

Les travaux autour de l'abbatiale redonnent à ce site l'esprit originel que les modifications successives de la cour d'école avaient effacées. C'est un lieu qu'il sera possible de redécouvrir par des cheminements agrémentés de belvédères, situé sur le « circuit découverte », élaboré par l'AVPPS et l'office de tourisme de Vire.

La cure de rajeunissement du bourg de Saint-Sever a pour objectif de rendre la commune plus attractive. L'ouverture et la reprise de commerces sont porteuses d'espoir et valident le choix des élus pour créer un nouvel élan. Nous sommes tous responsables de la vitalité de nos commerces. Autres motifs de satisfaction, l'ouverture d'une classe à l'école Simone Weil ou l'accueil de la mairie de Saint-Sever, au rez-de-chaussée, accessible à tous. Elle peut dorénavant délivrer les cartes d'identité et passeports. Ouverte le samedi matin, avec la présence d'élus, elle espère favoriser la fréquentation du marché.

En France, 2024 sera une année riche en événements : élections européennes, 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement, Tour de France et les Jeux Olympiques, vitrine exceptionnelle, une occasion unique de montrer au monde entier que les Français, unis et solidaires, sont capables de relever de grands défis.

Rénovation thermique de l'école de Mesnil-Clinchamps, construction du pôle petite enfance conditionnés par d'indispensables financements de l'Etat, adaptation de l'ancienne cantine pour des professionnels de santé, sont les grands projets de 2024. Des locaux de l'ancienne école élémentaire seront mis à disposition en remplacement de certains usages de l'ancienne cantine et pour accueillir un couple d'ostéopathes, en début d'année. On notera également le démarrage de l'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) dont la finalité est de proposer des aides pour la rénovation énergétique de l'habitat.

Réchauffement climatique, réduction de 50% des zones artificialisées, zéro phyto pour l'entretien de nos cimetières, rénovation thermique des bâtiments, etc.... nous contraignent. C'est le prix à payer pour protéger la planète et l'avenir de nos enfants. Chacun d'entre nous doit contribuer à cette transition. Pour beaucoup d'entre nous c'est un bouleversement dans nos habitudes, même si dans de nombreux domaines, les habitants des territoires ruraux respectent la nature et de la biodiversité.

Il y a donc de bonnes raisons d'être optimiste pour cette nouvelle année.

**Je vous souhaite une excellente et heureuse année 2024, de la joie, du bonheur, et la réussite dans vos projets. Que la tolérance, l'amour, l'amitié soit votre quotidien.**

Georges RAVENEL,  
Maire de NOUES DE SIENNE

## Droit de réponse

Rétablir la vérité / Information des élu.es de la liste « Et si on changeait » suite au dernier édito du maire sur le bulletin municipal n°6 en juin 2023 :

Nous avons voté contre une deuxième augmentation des tarifs, pas contre la cantine à 1€. Sur la même délibération, il n'a pas été possible de voter pour la cantine à 1€ et contre l'augmentation pour les autres familles. Monsieur le Maire n'a demandé qu'un seul vote qui inclut les 2 décisions en même temps.

Comme indiqué sur le procès verbal de la séance du 6 juin 2023, la commission scolaire a débattu en amont et proposé de coter une augmentation supplémentaire de 40cts (proposition verte). Il nous a été proposé de valider les tarifs et conditions comme proposés ci-dessous pour une mise en place à la rentrée scolaire de septembre 2023.

Tarif cantine		QF entre 0 et 1000€ (50% FAM)	QF entre 1001 et 1500€ (30% FAM)	QF supérieur à 1500€ (20% FAM)
Proposition 1	Actuel : 3.60€	1€ (aide état = 3€, gain de +0.40€)	3.50€ (perte de 0.10€)	3.60€ (0 gain)
Proposition 2	Si augmentation de 0.20cts : 3.80€	1€ (aide état = 3€, gain de +0.20€)	3.60€ (perte de 0.20€)	3.80€ (0 gain)
<b>Proposition 3</b>	<b>Si augmentation de 0.40cts : 4.00€</b>	<b>1€ (aide état = 3€, gain de 0€)</b>	<b>3.80€ (perte de 0.20€)</b>	<b>4€ (0 gain)</b>

Quelle a été notre position ? Comme pour le relèvement du taux d'imposition foncier, comme pour la première augmentation de la cantine, nous nous sommes opposés à l'augmentation. Le vote n'a même pas été proposé pour chacune des propositions mais seulement « pour » ou « contre » la proposition 3. Nous avons voté contre.

P. Banning / C. Arnaud / G. Beaugeard / L. Bedouet / V. Meslin

## Sommaire :

Accueil du public	p.5
Scolaire	p.6
Piscine	p.8
CCAS	p.10
Aide à domicile	p.11
Environnement et déchets	p.12
Agenda 2024	p.15
Expression libre	p.23
Rétrospective 2023 en photos	p.24

## Vœux 2024

En ce début d'année **2024**, vos élus auront le plaisir de vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux ! Ce moment d'échange et de convivialité est apprécié de tous. Rendez-vous est donc pris :

### Le samedi 13 janvier :

- ✓ à 11h30, à la salle des fêtes de **Champ-du-Boult**
- ✓ à 14h30, à la salle des fêtes des **3 Mesnils**
- ✓ à 15h00, à la salle des fêtes de **Courson**

Le **lundi 15 janvier** où sont notamment conviés associations, commerçants et artisans du territoire, à 18h00, à la salle multi-activités de **Saint-Sever-Calvados**.

### Le samedi 20 janvier :

- ✓ à 14h30, à la salle des fêtes de **Le Gast**
- ✓ à 15h00, à la salle des fêtes de **Sept-Frères**

### Le samedi 27 janvier :

- ✓ à 16h00, à la salle des fêtes de **Saint-Manvieu-Bocage**
- ✓ à 16h00, à la salle des fêtes de **Fontenermont**

Bonne

Année

2024

## Vous avez 67 ans ou plus en 2024 ? A vos agendas !



Alors que les communes déléguées de Saint-Manvieu-Bocage et Le Gast organisent leur repas à l'automne, retrouvez ci-dessous les dates des prochains repas des aînés où vos élus seront ravis de partager un moment de convivialité avec vous. Voici les dates à retenir :

- ✓ le dimanche 18 février pour les **3 Mesnils**
- ✓ le dimanche 10 mars à **Courson**
- ✓ le dimanche 17 mars à **Fontenermont** et **Sept-Frères**
- ✓ le dimanche 7 avril à **Saint-Sever-Calvados**
- ✓ le dimanche 21 avril à **Champ-du-Boult**



## Nouveautés !

Vous avez désormais la possibilité de faire vos demandes de carte d'identité ou passeport à la mairie de Noues de Sienne.

Pour chaque demande, un dossier prérempli doit être effectué sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/>. La prise de rendez-vous est à effectuer auprès du secrétariat de mairie ou sur internet, lien disponible sur notre site internet ou en flashant ce QRcode :



Ce nouveau service a également été l'occasion de faire évoluer l'accès à la mairie de Noues de Sienne, d'une part en permettant un accès pour les personnes à mobilité réduite et d'autre part avec une amplitude d'ouverture beaucoup plus large.

Depuis le 13 novembre, vous êtes donc accueillis au rez-de-chaussée, à gauche sous le porche de la mairie, aux horaires suivants :

<b>Le lundi</b>	<b>de 9h à 12h et de 13h30 à 17h</b>
<b>Le mardi</b>	<b>de 9h à 12h et de 13h30 à 18h</b>
<b>Le mercredi</b>	<b>de 9h à 12h et de 13h30 à 17h</b>
<b>Le jeudi</b>	<b>de 9h à 12h et de 13h30 à 17h</b>
<b>Le vendredi</b>	<b>de 9h à 12h et de 13h30 à 16h</b>
<b>Le samedi</b>	<b>de 9h à 12h</b>



Toutes vos demandes/démarches pourront être faites à la mairie de Noues de Sienne hormis les demandes urgentes relevant de l'état-civil ou des cimetières qui devront être effectuées dans les mairies déléguées correspondantes.

Compte tenu de cette nouvelle organisation, des modifications de permanences des mairies déléguées sont prévues sur Mesnil-Clinchamps et Le Mesnil-Caussois.

### Horaires des permanences dans les mairies déléguées :

<b>Champ-du-Boult :</b>	le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 17h à 19h
<b>Courson :</b>	le mardi de 10h30 à 12h et permanence élus les 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> samedi du mois de 10h30 à 12h
<b>Fontenermont :</b>	le mardi de 14h à 15h et le jeudi de 17h30 à 19h
<b>Le Gast :</b>	le mardi de 16h à 18h et permanence élus le vendredi de 14h à 16h
<b>Le Mesnil-Caussois :</b>	permanence élus le 2 <sup>ème</sup> vendredi du mois de 17h à 19h
<b>Mesnil-Clinchamps :</b>	le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 9h à 12h30 et permanence élus les 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> vendredi du mois de 17h à 19h
<b>Saint-Manvieu-Bocage :</b>	le mardi de 14h à 18h, permanence élus le samedi de 10h à 12h
<b>Sept-Frères :</b>	le vendredi de 9h30 à 11h, permanence élus le samedi de 10h à 11h

Le service scolaire et périscolaire de Noues de Sienne a connu quelques changements depuis la rentrée de septembre 2023 :

- ↪ le recrutement, dans un premier temps, de **Mme MARGELY, nouvelle responsable** des services scolaires, périscolaires et du transport scolaire ;
- ↪ la mise en place du **Portail Famille** qui facilite la gestion des services d'accueil périscolaires (cantine et garderie) et la facturation par nos agents ;
- ↪ la mise en place du dispositif de **cantine à 1€**.

## Portail famille

Depuis la rentrée 2023, la commune de Noues de Sienne a mis en place un nouvel outil afin de faciliter les démarches des familles : le Portail Citoyen. Il est doté d'un espace qui vous permet d'inscrire votre famille aux services périscolaires et extrascolaires de Noues de Sienne:

- ✓ Service de restauration scolaire (cantine)
- ✓ Garderie
- ✓ Ecole de Musique de Danse et d'Arts Plastiques

Notez que l'inscription au Portail Citoyen est obligatoire si vous souhaitez bénéficier des différents services mentionnés ci-dessus. L'inscription comprend l'inscription administrative ET la réservation des services. Il est nécessaire d'indiquer les dates de présence de vos enfants pour chaque service/activité : garderie (matin, soir, mercredi matin et midi), repas...

Pour cela vous devez créer votre compte citoyen sur le Portail Famille ci-dessous :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieNouesDeSiennes/accueil>



A partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet, vous pouvez :

- ✓ Réaliser l'inscription administrative de vos enfants aux services ;
- ✓ Inscrire ou désinscrire vos enfants aux différentes activités : Cantine, Garderie, Ecole de musique, .... ;
- ✓ Régler vos factures ;
- ✓ Consulter vos historiques ;
- ✓ Être informé sur l'actualité des accueils et de nos établissements.

Pour toute question, le service scolaire reste à votre écoute : [scolaire@nouesdesienne.fr](mailto:scolaire@nouesdesienne.fr)

## Gwenaëlle

*Responsable scolaire,  
périscolaire et entretien  
des locaux*

### Quelles sont vos expériences précédentes ?

J'ai longtemps travaillé au sein des écoles. J'ai d'abord été auxiliaire de vie scolaire (4 ans et demi) auprès d'enfants en situation de handicap puis j'ai été assistante d'éducation dans un collège (1 an). À la suite de ces expériences, j'ai intégré l'ex-Intercom Séverine en tant qu'agent périscolaire puis comme ATSEM (4 ans). De 2018 à 2022, j'ai été ATSEM à



Valdallière. En 2021, j'ai effectué un bilan de compétences et repris mes études et en mai 2022 j'ai intégré les services administratifs de Valdallière. Avant de rejoindre la commune de Noues de Sienne.

### Quelles sont vos tâches quotidiennes ?

Je suis responsable des agents scolaires et périscolaires ainsi que des agents d'entretien et du conducteur de bus. Je gère leurs plannings, je palie à leurs absences. Je suis également l'interlocutrice des enseignants et des parents d'élèves. Je gère également le Portail Famille.

### Quel est votre intérêt pour la commune ?

Je suis originaire du secteur. J'ai fréquenté le collège de Saint Sever. D'une certaine manière, je suis revenue aux sources !



## Dispositif : Cantine à 1€

### Pourquoi ?

Nous subissons un contexte inflationniste avec l'augmentation des coûts de fonctionnement : énergie, alimentation, charges de personnel (en raison d'une revalorisation des salaires et un taux d'encadrement supérieur). La collectivité était ainsi contrainte, comme beaucoup d'autres, d'augmenter ses tarifs sur les services de garderie et de cantine. Est alors née une volonté des élus de proposer des solutions pour que les familles les moins aisées ne soient pas impactées par cette augmentation.

### Qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif est né de la volonté du gouvernement d'aider financièrement les communes rurales qui œuvrent pour garantir l'accès à un repas équilibré par jour aux enfants. Au travers d'une convention pluriannuelle, l'Etat s'engage à verser, aux collectivités éligibles, une aide s'élevant à 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€, pendant 3 ans et sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances initiale. Le dispositif de cantine à 1€ nous oblige à mettre en place une tarification sociale, c'est-à-dire à proposer 3 tarifs différents selon le quotient familial CAF. Le tarif à 1€ étant réservé aux familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 1000€. Ces tarifs doivent s'appliquer à l'ensemble des écoles de la commune.

### Un premier bilan ?

Grâce au Portail Famille sur lequel les familles ont renseigné leur quotient familial CAF ou MSA, nous savons que la tarification de cantine à 1€ **concerne près d'une famille sur 2**.

L'objectif de soutenir les familles face à l'inflation, en permettant au plus grand nombre d'enfants d'avoir accès à un repas complet et équilibré chaque jour, est atteint.



## Piscine

Lors de la réunion publique du 26 septembre, nous avons ressenti une incompréhension sur la fermeture de la piscine. Alors que ce sujet était sur la table depuis 2018, il semble que nous n'ayons pas suffisamment expliqué ce qui avait été entrepris et pourquoi nous en sommes arrivés là aujourd'hui. C'est aujourd'hui l'occasion de refaire un point sur l'historique.

**1972** : mise en service de la piscine par la commune de Saint-Sever-Calvados

**1998** : rénovation de la piscine avec la réhabilitation des réseaux hydrauliques

**Depuis 2000** : différents travaux de maintien, changement de dallages, de petits équipements

**En 2018**, un constat : La piscine nécessite, pour qu'elle reste attractive et que son fonctionnement ne soit pas soumis aux aléas des pannes devenues de plus en plus fréquentes, une réhabilitation. Il est donc décidé en **septembre 2018** de réaliser une étude de faisabilité sur la réhabilitation de la piscine.



A savoir que pour toute réhabilitation, et notamment pour l'octroi de subventions, une mise aux normes est nécessaire. La piscine étant classée comme un Etablissement Recevant du Public (ERP), elle doit être accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

S'en sont suivies plusieurs étapes, validées les unes après les autres par les élus avec toujours cette possibilité de s'arrêter si le projet ne correspondait pas aux besoins du territoire ou s'il n'était pas soutenable pour la commune :

☞ Présentation et validation de l'analyse de l'existant et du préprogramme en **novembre 2019**. L'étude montrait une dégradation de la piscine qui ne répondrait alors plus aux normes. La volonté des élus était alors d'étudier une proposition avec un élargissement de la période d'ouverture jusque 4 à 5 mois pour permettre l'accueil des primaires et collégiens. Le projet propose la réhabilitation du bâtiment actuel avec mise aux normes technique, accessibilité, un bassin inox pour éviter les microfissures du carrelage et du béton, une couverture amovible et différents équipements de loisirs.

Pour assurer une ouverture à l'été 2020 de la piscine, les filtres ont dû être changés pour un total d'investissement de près de 100 000€.

☞ **Juin 2020** : validation de la poursuite du projet de réhabilitation pour la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

☞ **Septembre 2020** : présentation aux élus de l'analyse de l'existant, du préprogramme, du programme fonctionnel. Ce dernier a été validé en conseil et une autorisation a été donnée pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

☞ **Mai 2021** : recrutement d'un maître d'œuvre via un appel d'offre européen (obligatoire au-delà d'un montant estimatif à 214 000€ HT).

☞ **Juin 2022** : apparition d'une grosse fuite, l'ouverture quelques jours après n'était plus envisageable.



↳ **Début 2023** : deux commissions générales ont été organisées afin de présenter aux élus l'ensemble des projets en cours (pôle petite enfance, maison de santé ou PSLA, friche granimarbre...) et de permettre d'établir une priorisation. Compte tenu du montant important d'investissement que nécessiterait le projet actuel de la piscine, sans compter les charges de fonctionnement, les élus ont décidé, à la majorité, de mettre ce projet en sommeil. En effet, 2 possibilités s'offraient à nous :

Un investissement important à 2.8 millions d'euros (estimation 2020) subventionnable mais avec un reste à charge qui ne serait certainement pas en deçà de 2 millions. Sans compter un coût de fonctionnement annuel estimé à 130 000€.

Un projet à minima en retirant les améliorations qui avaient été envisagées pour revenir à un modèle identique à l'actuel à 1.8 million d'euros sans subvention possible.

**La mise en sommeil de ce projet initial ne nous empêchera pas de réfléchir à d'autres solutions. L'aventure n'est pas finie. Peut-être trouverons-nous d'autres solutions techniques ou peut-être faut-il penser à un autre modèle, un espace de loisir différent.**

**Mais une chose est sûre, pour toutes ces raisons, la piscine ne pourra rouvrir en l'état. C'est un véritable crève-cœur autant pour les élus que pour vous Noues de Siennes(es) qui, comme nous le savons, êtes très attachés à cette piscine. Mais pas à n'importe quel prix !**

## Village de caractère

Ça y est ! les travaux du centre-bourg de Saint-Sever touchent à leur fin. Vous pouvez déjà apprécier les nouveaux aménagements. Il ne reste plus qu'à faire la signalétique au sol et installer le mobilier urbain.

Merci à vous qui avez patienté, continué à fréquenter les commerçants qui, par moment, ont durement subi les étapes du chantier.

### L'aviez-vous remarqué ?

Les travaux de réhabilitation du centre-bourg concernent aussi l'aménagement des jardins de l'abbatiale et de l'ancien cloître. Un nouvel espace à découvrir et savourer !



## Bourse au permis de conduire

**Vous souhaitez passer votre permis mais l'aspect financier vous freine ? Le CCAS peut vous faire bénéficier d'une aide de 500€ pour passer votre permis de conduire.**



Conditions :

- ✓ Être domicilié dans la commune de Noues de Sienne depuis plus d'un an.
- ✓ Être âgé de 18 à 25 ans.
- ✓ Avoir des ressources personnelles ou familiales faibles.
- ✓ Remplir un dossier et fournir les justificatifs.

Une fois le dossier validé, vous devez :

- ↳ Vous inscrire à l'auto-école VIKING AUTO ECOLE de Saint-Sever-Calvados, commune déléguée de Noues de Sienne pour passer un permis de conduire catégorie B, formation classique.
- ↳ Signer une charte avec le CCAS et la commune de Noues de Sienne.
- ↳ Effectuer 50 heures de bénévolat pendant les 12 mois qui suivent la signature de la charte.
- ↳ Réussir l'épreuve théorique du permis de conduire dans les 2 ans qui suivent l'inscription.

**L'aide sera versée directement à l'auto-école VIKING AUTO ECOLE**

**Contact au 0231688263 ou [ccas@nouesdesienne.fr](mailto:ccas@nouesdesienne.fr)**

## Complémentaire santé

Depuis 2014, un grand nombre de communes se sont engagées dans une action d'amélioration de l'accès aux soins de leurs administrés, en raison d'un constat partagé : les tarifs des contrats individuels de complémentaire santé sont élevés, et de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières. Cette action cible donc prioritairement des populations hors de la vie active (chômeurs de longue durée, personnes âgées ou jeunes en difficultés d'insertion) exclues du dispositif de complémentaire collective obligatoire. Aussi, pour permettre aux habitants de payer moins cher leur complémentaire santé, ces communes ont décidé de créer des « mutuelles communales ».

Dans ce cadre, le CCAS de Noues de Sienne a signé un accord avec l'agence AXA CHRISTOPHE LEGAULT de Vire (tél : 02 31 68 05 63)

AXA France s'engage ainsi à ce que les habitants de Noues de Sienne, bénéficient d'une remise jusqu'à - 25 % sur leur contrat santé.



## Evolution des services d'aide à domicile

Jusqu'à présent, différents services d'accompagnement pouvaient vous accompagner selon vos besoins :

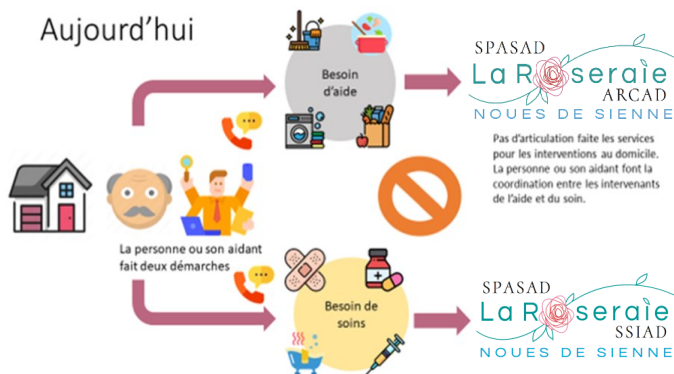
- ✓ un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD),
- ✓ un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD),
- ✓ un service proposant à la fois de l'aide à domicile mais aussi des soins infirmiers (SPASAD).

À compter de cette année et durant les 2 prochaines années, les services autonomie à domicile vont se créer peu à peu en remplacement des SAAD, SSIAD et SPASAD existants.

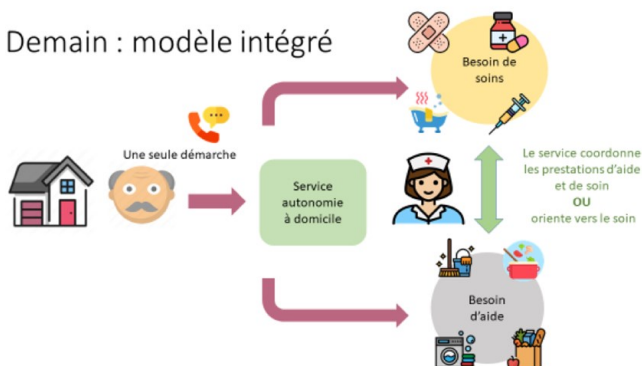
Le service autonomie à domicile a pour mission d'organiser votre accompagnement à domicile :

- pour vous aider dans les activités et tâches quotidiennes (s'habiller, faire les courses, préparer les repas, ...)
- et pour répondre à votre besoin de soins infirmiers réguliers (pansements, injections, ...).

Il assure également une mission de prévention et de soutien auprès des aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de sensibilisation à la bientraitance auprès des professionnels et de lutte contre la maltraitance des personnes accompagnées.



### Demain : modèle intégré



#### Renseignements :

**ARCAD** : 02 31 68 60 08



responsable.arcad@ehpad-spasadlaroseiraie.fr

**SSIAD** : 02 31 68 82 65



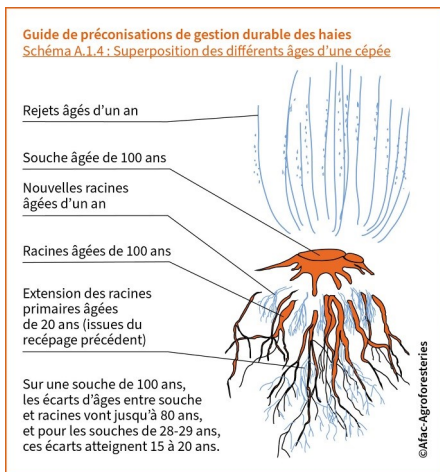
## La taille des haies : destruction ou gestion durable ?

Vous êtes nombreux à vous/nous interpeller lorsque, du jour au lendemain, une haie haute et dense se retrouve réduite à presque néant. Mais saviez-vous que ces coupes dites « à blanc », sont nécessaires à une bonne gestion de la haie ? On va tenter de vous donner quelques clés de décryptage et pour ceux qui souhaiteraient parfaire leurs connaissances, rendez-vous sur le site internet de l'AFAC Agroforesteries.



Nous nous intéresserons donc à la **cépée**, cet ensemble de rejets se développant sur la souche d'un arbre ou arbuste coupé. Cela forme ensuite un arbre ou arbuste à plusieurs troncs. De nombreuses haies sont ainsi formées dans notre bocage. Sa taille s'appelle le recépage.

**Sa finalité** : produire du bois énergie, décheté ou en bois de chauffage de diamètre moyen. Il peut également servir à faire des piquets de clôture.



### Pourquoi la couper ?

- ✓ **Assurer la régénération de la cépée.** Elle permet d'augmenter, parfois dans des proportions considérables, la durée de vie des arbres et des arbustes. Elle assure simultanément régénération des appareils aérien et racinaire.
- ✓ **Augmenter sa productivité.** Le recépage permet de lutter contre l'épuisement de la souche et améliore l'accroissement de la productivité des parties aériennes.

### Comment doit s'effectuer la coupe ?

Elle doit être au plus près du sol, franche et sans éclatement de la souche, réalisée donc avec des

outils tranchants et précis. Enfin, tous les brins doivent être prélevés. Ainsi, la coupe au ras du sol d'une cépée assure une meilleure stabilité des rejets par un ancrage directement dans le sol ; un rajeunissement de l'individu par la fabrication de nouvelles racines à la base des rejets ; un affranchissement des rejets de la souche-mère qui seront plus vigoureux et vivront plus longtemps. **Elle est la garantie d'une durée de vie indéfinie d'une cépée.**

Parfois, la technique du **balivage** sera utilisée. Elle consiste à favoriser le plus beau brin de la cépée (appelé baliveau) pour le faire grossir et le valoriser en bois d'œuvre. Ce brin sera épargné lors des recépages successifs et constituera un capital sur pied. Mais il doit être fait dans de parfaites conditions (souche satisfaisante, âge des rejets approprié, brins affranchis qui n'épuiseront pas la souche...).



Avant d'arriver dans les rivières, l'eau s'écoule par différents mécanismes hydrauliques sur les versants du territoire. Le relief vallonné du bocage Virois et les précipitations parfois importantes font apparaître des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols dans les parcelles agricoles. Ce phénomène est accentué lorsque les parcelles sont démunies de couvert végétaux. Ils ont comme conséquence d'impacter la ressource en eau. En effet, l'eau de ruissellement chargée en terre et en intrants s'évacue de certains champs pour

rejoindre les cours d'eau.

Pour limiter l'impact de ces phénomènes, des haies bocagères sur talus sont créées dans le point bas de parcelles cultivées, dans le but de retenir l'eau le plus en amont sur les versants. Les talus sont plantés d'arbres et d'arbustes bocagers (noisetiers, charmes, chênes, ...) Ces aménagements favorisent ainsi l'infiltration et l'épuration de l'eau.

Depuis l'automne 2022, des travaux bocagers à rôle hydraulique sont réalisés sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau. Sur l'amont du bassin de la Sienne, ces travaux sont pilotés par le technicien du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES) ; sur le reste du territoire de l'IVN, par le technicien de la communauté de communes.

Pour mettre en œuvre ces travaux, les techniciens échangent avec les agriculteurs du territoire pour déterminer les zones où ces aménagements peuvent être mis en place. Ces travaux, non obligatoires, sont réalisés avec l'accord des riverains (propriétaires et exploitants).

Pour la saison 2022-2023, 7,5 km de talus bocagers ont été réalisés sur 24 parcelles pour un coût de 103 000€. Pour cette seconde tranche de travaux (2023-2024), c'est près de 9 km de talus bocagers qui seront réalisés sur 25 parcelles pour un budget de 139 000€.



Ces travaux sont possibles grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Maritime à hauteur de 80%. Les 20% restants étant pris en charge par l'IVN au travers de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).



Entretien et tailler sa haie, en replanter, autant de démarches en faveur de la préservation de notre Bocage. Mais nous constatons malheureusement des conflits d'usages que ce soient la visibilité sur nos « petites » routes, les câbles électriques ou télécom et notamment l'installation de la fibre ces dernières années. Chacun est tiraillé entre préservation de l'environnement et accès aux derniers services qu'ils soient numériques ou autres. Alors on fait au mieux, on s'adapte comme l'ont fait plusieurs générations avant nous. Echangeons, partageons, pour mieux comprendre et soyons patients. Rome ne s'est pas fait en un jour...

# Collecte des déchets



## Moins de déchets, c'est dans notre intérêt !

Qu'il s'agisse de déchets recyclables, compostables, d'ordures ménagères, de verre, de déchets de déchèterie, de textiles et bien d'autres, les déchets font partie de notre quotidien, ils sont presque inévitables... mais ensemble, nous sommes là pour les éviter !

### Et vous, vous agissez comment sur votre réduction des déchets ?



#### Se lancer dans le compostage en triant à la source ses biodéchets

Réservez un composteur auprès du SEROC



#### Jeter le verre

En colonne d'apport, il se recycle à l'infini !



#### Trier ses emballages et papiers

en sac jaune, bac ou conteneur collectif actuellement 1 fois par semaine en porte-à-porte

**Nouveau**

**1 fois toutes les 2 semaines dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024**



#### Apporter ses déchets en déchèterie

Sans limite d'accès et toute l'année



#### Déposer ses ordures ménagères

en sac noir ou bac individuel 1 fois par semaine en porte-à-porte jusqu'au 30 juin 2024

**Nouveau**

**En colonne d'apport dès le 1<sup>er</sup> juillet**

### Colonnes d'apport : elles arrivent sur notre territoire !

Elles ne concernent que vos ordures ménagères (sac noir). La liste des emplacements a été validée par les maires délégués. Le dépôt se fera en sac de 30L maximum et avec un badge

- Accessibilité 24h/24 - 7j/7
- Dépôt dans n'importe quelle colonne du territoire
- Trottoirs non encombrés
- Suppression des risques liés aux intempéries et aux animaux



### Où vont vos déchets ?

### Vers un système plus durable

2024

- Collecte en porte-à-porte des sacs jaunes
- Dépôt dans les colonnes des ordures ménagères
- Dépôt dans les colonnes du verre
- Accès aux déchèteries
- Traitement et élimination des déchets
- Agir sur sa production de déchets
- Limiter notre impact sur l'environnement
- Economiser les ressources naturelles
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets dans les années à venir

### Un prochain #Infodéchets dans votre boîte aux lettres - restez attentifs !

Retrouvez de nombreuses informations sur le site [www.vireaunoireau.fr](http://www.vireaunoireau.fr) rubrique Déchets  
Contact Service Déchets Déchèteries au 02 31 66 28 33 / [ordures.menageres@vireaunoireau.fr](mailto:ordures.menageres@vireaunoireau.fr)





## Dimanche 7 janvier – après la messe dominicale

Certains disent qu'aujourd'hui elle sourit. Après un demi-siècle d'éloignement, elle a retrouvé sa place sur le Parvis. Face à l'Abbatiale qu'elle regarde depuis le balcon du Presbytère. Sa bénédiction aura lieu le **dimanche 7 janvier, à l'issue de la messe dominicale**, par le Père Philippe Cénier. Elle consacrera la mobilisation de trois paroissiens de Sainte-Croix-du-Bocage et tous les acteurs associés à cette restauration.

## Bénédiction de la statue retrouvée



« La statue de la vierge n'appartient pas seulement à notre histoire religieuse, elle est un élément de notre patrimoine commun ». Un patrimoine, ici, oublié des hommes. Déplacée des jardins de la Roseraie, la statue de la vierge reposait contre le pignon d'un local administratif en lieu et place autrefois de la Maison des sœurs. Soumise aux affres du temps, habillée de rouille, condamnée à terme. Mais c'était sans compter sur la mobilisation de trois habitants de Noues de Sienne et Saint-Aubin-des-Bois : Dominique Cabuil, Stéphane Zanchet et Lionel Paradon qui vont venir à son secours. Septembre 2023 : après avoir requis toutes les autorisations, ils prennent en charge la statue – 2 mètres de haut / 200 kg - pour la placer en convalescence dans un local mis à disposition par la commune. C'est au marteau et au burin qu'interviennent les premiers actes d'urgence. Mais l'état de santé de

la patiente est tel, qu'il nécessite des soins plus chirurgicaux. La solidarité se met en place. La statue est transportée dans les ateliers de l'entreprise Thibaut, à Vire-Normandie. Elle y sera bénévolement sablée et pansée à l'époxy. Retour à Saint-Sever, avec l'intervention cette fois du peintre coloriste Ludovic Coquelin : l'artisan offre produits et conseils pour redonner à la statue ses couleurs d'aujourd'hui. Des soins esthétiques assurés patiemment par nos trois paroissiens. Jusqu'au vendredi 8 décembre et la mise en place par les services techniques sur le Parvis de l'Abbatiale, de cette reproduction fidèle de Notre-Dame de Lourdes. Fondue certainement à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et dont on retrouve l'image sur une carte postale CPA de 1905 : à la droite de l'Abbatiale, en lieu et place de l'actuel Miquelot. De vieilles photos datant de 1930, 1940, 1950 confortent sa présence à cet emplacement. Jusqu'en 1957 avec les travaux extérieurs entrepris par le Doyen Deschamps : et le départ de la vierge sur le site de la Maison des Soeurs. Il lui aura donc fallu attendre 66 ans pour retrouver sa Place. Et c'est vrai : on dirait bien qu'aujourd'hui, elle sourit...

## Vendredi 12 janvier - 20 heures

### Galette des rois de La Vache Qui Lit

L'association La Vache Qui Lit invite le **vendredi 12 janvier** ses adhérents à partager la galette des rois. Rendez-vous est donné à **partir de 20 heures** au local de l'association,



12 rue de l'ancien collège, pour partager ce moment convivial.

Informations au 0231669710 et sur [lesamisdelavachequilitt@orange.fr](mailto:lesamisdelavachequilitt@orange.fr)



## Vendredi 12 janvier - 20h00 : AG du comité des fêtes de Mesnil-Clinchamps

Le comité des fêtes de Mesnil-Clinchamps tiendra son assemblée générale, le **vendredi 12 janvier, à 20 heures**, dans la salle des fêtes de la commune déléguée. Les habitants sont conviés à venir nombreux préparer ensemble l'année 2024 et aussi partager la galette des rois. Informations au 0633360781.

## Dimanche 14 janvier - 10h00 : AG de La Gaule Séverine

La Gaule Séverine tiendra son assemblée générale le **dimanche 14 janvier, à 10 heures**, dans la salle des fêtes de Courson. A deux mois de l'ouverture de la pêche à la truite en 1ère catégorie, traditionnellement fixée au samedi 9 mars. Pour des retrouvailles avec les rives de la Brévogne, La Cunes, La Dathée... (lire par ailleurs dans l'agenda).

## Vendredi 19 janvier - 20h00 : AG du comité de jumelage

Le Comité de jumelage de Saint-Sever/Niederdorfelden tiendra son assemblée générale le **vendredi 19 janvier, à 20 heures**, dans la salle des conseils de la mairie de Saint-Sever. Au départ d'une année riche en actualité (lire par ailleurs dans l'agenda). Informations auprès des responsables bénévoles de l'association au 0666616099.



## Samedi 20 janvier – 20h30

### « Fantaisie Minor » : danse pour piano... à quatre pieds

Partir d'une pièce pour piano à quatre mains - "Fantaisie en fa mineur" de Schubert - pour en faire une danse à quatre pieds : il fallait y penser.

Le chorégraphe Marco da Silva l'a fait. Sur un espace scénique exigu, Chloé Robidoux et Anka Postic font corps avec la symphonie dans une originale et très contemporaine partition. S'affranchissant des codes. Impulsée dans le cadre de la Collection tout-terrain du Centre chorégraphique national de Caen en Normandie, cette création aborde, à travers le hip hop, des variations inédites. Cette proposition de la commune de Noues de Sienne, en partenariat avec les Affaires culturelles du Calvados, est programmée le **samedi 20 janvier, à 20h30**.

#### Pratique :

Salle de spectacle au n°17 de la rue du Docteur Fontaine, Saint-Sever. Durée : 30 minutes. Représentation suivie d'un échange facultatif avec les artistes. A partir de 8 ans. Tarif unique à 3 euros.

#### Et aussi :

Un atelier animé par la chorégraphe Elsa Dumontel sera proposé en amont de la représentation, à 15 jeunes élèves de l'Ecole de musique et de danse de Noues de Sienne.

Informations sur [polesocio@nouesdesienne.fr](mailto:polesocio@nouesdesienne.fr) et aux 0231691623 & 0645638209.



## Samedi 27 janvier - 17h30 : célébration de la Sainte-Barbe

La Sainte-Barbe sera célébrée à Noues de Sienne le **samedi 27 janvier**. Les cérémonies débuteront au Centre de secours de Saint-Sever, à 17h30 par le regroupement des personnels, suivi : de la levée des couleurs à 17h45 ; d'un office religieux à 18h00 dans l'Abbatiale accompagné de l'Ecole de Musique ; avant la cérémonie aux Monuments aux Morts et la remise des décorations aux promus dans la salle polyvalente. L'Amicale des sapeurs-pompiers prendra alors le relais pour le vin d'honneur suivi d'un repas dansant réservé. Informations au 0615582590.



## Samedi 3 février-20h00 : soirée du RPI Mesnil/St-Manvieu

L'Association des parents d'élèves du RPI Mesnil-Clinchamps/Saint-Manvieu organise sa soirée dansante des écoles, le **samedi 3 février, à 20h00**, dans la salle des fêtes de Mesnil-Clinchamps. Avec restauration (jambon au cidre), buvette, DJ. Réservation souhaitée pour le 15 janvier au plus tard. Contact au 0628035944.

## Le 16 février et en mars : soupers contés

L'association La Vache qui Lit et son atelier Théâtre vous invitent à la nouvelle édition de leurs soupers contés : le **vendredi 16 février** au bar de Landelles & Coupigny et **en mars** dans un lieu en cours de définition sur le territoire de Noues de Sienne. Pour renouer avec la tradition orale, les pieds sous la table, à livre ouvert. Au menu : apéritif, soupe, fromage et dessert. Informations et réservations sur [lesamisdelavachequilite@orange.fr](mailto:lesamisdelavachequilite@orange.fr) et au 0231669710.

## Samedi 17 février : loto



L'Union Athlétique de Saint-Sever organise un loto le **samedi 17 février**. Le lieu et l'horaire restent à définir. Le profit de cette soirée ira au financement de matériel et des stages, à destination des jeunes du club. Informations au 0641244698.

## Mardi 20 février

### « Sorcières » en répétition générale

Dans les pas de l'anthropologue Jeanne Favret Sacada, Lucie Berelowitsch et l'autrice associée Penda Diouf ont parcouru le Bocage normand et mené l'enquête sur les bons et mauvais sorts, les rebouteux, les coupeurs de feu et les prêtres exorcistes. Le projet « Sorcières » est une fiction inventée à partir de ces témoignages, écrit pour trois comédiens, habillés d'un univers musical fort. L'assemblage se fera lors des deux semaines de résidence du Préau dans la salle de spectacle de Noues de Sienne. Répétition générale ouverte au public le 20 février (horaires à finaliser) avant que le spectacle ne prenne la route.

#### Pratique :

Salle de spectacle. Dès 14 ans. Durée : 1h30. Prix entrée unique à 3 euros. Informations sur [polesocio@nouesdesienne.fr](mailto:polesocio@nouesdesienne.fr) et aux 0231691623 & 0645638209.



## Vacances de février et de printemps : stages de football

L'Union athlétique de Saint-Sever organise deux stages de football pour les 5/12 ans : le premier lors des vacances de février, le second aux vacances de printemps. Informations et inscriptions auprès de 0768235043.

## Les mardis et jeudis : la Ferme des enfants

La Ferme des enfants - dans son local de l'impasse des écoles dans le bourg de Champ-du-Boult - renoue avec ses animations culturelles à l'intention des assistantes maternelles, des parents et bien sûr des enfants de 0 à 3 ans accueillis sur le site. La Médiathèque et l'Ecole de Musique interviendront ensemble, tous les deux mois. La Ferme des enfants est ouverte toute l'année, les mardis et jeudis matins de 9h30 à 11h30 (y compris pendant les vacances scolaires), sous la responsabilité d'un adulte référent de l'enfant accueilli. Informations au 0615282899.



## Samedi 24 février - 8h30/13h00 : matinée aux tripes

Vous aimez les petits-déjeuners qui tiennent au corps. L'association Bocage Loisirs de Saint-Manvieu-Bocage vous invite à sa matinée tripes (ou jambon au cidre) organisée dans la salle des Trois Mesnils, à Mesnil-Clinchamps, **le samedi 24 février, de 8h30 à 13h00**. Informations & inscriptions au 0608256652.

## Samedi 9 mars : ouverture de la pêche à la truite

L'ouverture de la pêche à la truite en 1<sup>ère</sup> catégorie est fixée traditionnellement au **samedi 9 mars, une demi-heure avant le lever du soleil**. Cela intéresse bien évidemment tous les parcours de la Gaule Séverine : la Brévogne, La Sienne, La Cunes, La Dathée... Jusqu'à sa fermeture le dimanche 15 septembre, la pêche est ouverte tous les jours mais sous conditions : deux truites farios (de 25 cm au minimum) par jour et par pêcheur (six avec les truites arc-en-ciel ayant fait l'objet de lâchers "surdensitaires") ; achat d'une carte de pêche auprès de l'Office de Tourisme de Vire-Normandie et au bar-épicerie "Le Bocage Normand", à Champ-du-Boult. La Gaule Séverine a également la gestion piscicole de l'étang du Vieux Château en Forêt de Saint-Sever. Un plan d'eau ouvert à la pêche les lundis, mardis, mercredis samedis et dimanches moyennant une carte spécifique à se procurer dans le même commerce de Champ-du-Boult et aussi, au magasin Le Verger, primeur du centre-bourg de Saint-Sever. Nouveauté cette année : les déversements de truites arc-en-ciel passeront de un à deux par mois. Deux fois + de chance de se faire une belle friture. Informations auprès du président de La Gaule Séverinne :



[jeanlou.pat@orange.fr](mailto:jeanlou.pat@orange.fr) et au 0640699327.



## Jeudi 21 mars—18h30 : AG de La Vache qui Lit

La Vache qui Lit tiendra son assemblée générale le **jeudi 21 mars, à 18h30**, dans le local des associations, 12 rue de l'ancien collège à Saint-Sever. Informations au 0231669710 et sur [lesamisdelaquelle@orange.fr](mailto:lesamisdelaquelle@orange.fr)

## Vendredi 15 mars—20h30

« Guten Tag, Madame Merkel » est un « seule en scène » épique et satirique sur la vie d'Angela Merkel. Une politicienne « sans charisme » devenue la femme la plus puissante du monde. A ses côtés : de Bismarck à Poutine en passant par Nicolas Sarkozy. Proposée par la commune de Noues de Sienne en partenariat avec

### « Guten Tag Madame Merkel »

les Affaires culturelles du Calvados, cette création de Anna Fournier, formée au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris est saluée par la Presse nationale.



#### Pratique

Salle de spectacle. Durée 1h20. A partir de 12 ans. Participation : 10 euros (5 euros pour les mineurs et étudiants). Informations sur [polesocio@nouesdesienne.fr](mailto:polesocio@nouesdesienne.fr) et au 0231691623 et 0645638209.

## Samedi 16 mars - à partir de 19h00 : la Saint-Patrick

« Fisch & chips », bière de Dublin, musique irlandaise : vous l'aurez compris, l'association Bocage Loisirs organise une nouvelle édition de la Saint-Patrick, le **samedi 16 mars, à partir de 19 heures**, dans la salle des fêtes de Saint-Manvieu-Bocage. Informations au 0625456988.

## Samedi 16 mars - 20h00 : soirée dansante

Le comité des fêtes de Mesnil-Clinchamps organise sa soirée dansante avec restauration, le **samedi 16 mars, à partir de 20h00**, dans la salle des fêtes de la commune déléguée. Information au 0633360781.

## Samedi 30 mars : chasse aux œufs

L'association Loisirs pour tous organise à Champ-du-Boult une « chasse aux œufs » le **samedi 30 mars, en après-midi**, pour les enfants de la commune âgés de moins de 12 ans. Un goûter familial sera ensuite offert au local associatif. Information au 0674260724.



## Samedi 13 avril : soirée de l'UA Saint-Sever

Les jambes seront lourdes le lendemain sur les terrains. L'Union athlétique de Saint-Sever organise sa grande soirée annuelle le **samedi 13 avril, à 19h30**, dans la salle polyvalente de Saint-Sever. Restauration, musique, danse. Informations au 0641244698.

## Dimanche 14 avril : loto & gros lots

L'Amicale des aînés des Trois-Mesnils organise un loto dans la salle des fêtes de Mesnil-Clinchamps le **dimanche 14 avril**. Ouverture des portes à 12h30, lancement de l'après-midi à 14h00. + de 1200 euros de bons d'achat à gagner (dont un bon à 500 euros !), des lots alimentaires, des paniers garnis... Informations au 0665374261.

## Mardi 16 avril : Objectif JO pour les + de 60 ans

Le Clic du Bocage - service public des + de 60 ans et partenaire de la commune de Noues de Sienne - participe à Caen à la « répétition » des JO de Paris 2024 : toutes les disciplines seront représentées. Transport en car gratuit. A vos baskets. La date du **mardi 16 avril** est en cours de validation. Renseignements et inscriptions auprès du Clic du Bocage au 0214475280 ou auprès de votre maison France Services, sur le pôle socioculturel de Noues de Sienne, au 0231092776.

## Mercredi 1er mai - vide-greniers et vieux tracteurs

Ce sera le moment de faire un grand nettoyage de printemps. L'association Bocage Loisirs organise son vide-greniers dans le Bourg de Saint-Manvieu-Bocage, le **mercredi 1er mai**. En même temps qu'une exposition de vieux tracteurs. Toute la journée. En libre accès pour les exposants (hors professionnels) et le public. Informations au 0625577766.

## Du jeudi 9 au lundi 13 mai : 50 ans de jumelage !

50  
ans

**2024 est une année importante pour le jumelage entre les communes de Saint-Sever-Calvados et Niederdorfelden en Allemagne, puisqu'il fête ses 50 ans !**

Du 9 au 13 mai, une délégation de Niederdorfelden de 50 personnes sera accueillie à Noues De Sienne pour marquer cet anniversaire.

L'association fut créée en 1973 soit moins de 30 ans après la fin de la seconde guerre mondiale. Son objectif est de maintenir des liens permanents entre les deux communes afin de favoriser, dans tous les domaines, les échanges entre les habitants pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle, le sentiment vivant de la fraternité européenne.

Le comité de jumelage est un des maillons qui aident, dans la mesure de ses moyens, au succès de cette belle entreprise de paix et de prospérité qu'est la construction européenne.

Durant ces 50 ans, de nombreux échanges se sont déroulés avec la plupart des associations locales (pompiers, musiciens, cyclistes, collégiens...).

Pour que cette amitié perdure, en 2024, du 13 au 20 juillet, 10 jeunes de Noues De Sienne séjourneront à Niederdorfelden.



Au programme de ce 50<sup>ème</sup> anniversaire :

- ✓ **Jeudi 09 mai en fin de journée : accueil de nos amis allemands**
- ✓ **Vendredi 10 mai : excursion**
- ✓ **Samedi 11 mai : cérémonie officielle**
- ✓ **Dimanche 12 mai : journée libre en famille**
- ✓ **Lundi 13 mai début de matinée : départ pour Niederdorfelden**

Informations auprès des responsables bénévoles de l'association de jumelage au 0666616099.

## Jeudi 16 mai :

« **Poucet ou contes pour individus fêlés** » Déjà rencontrées sur le Parvis de l'Abbatiale dans « La Porte du diable », les Royales Marionnettes reviennent de Liège avec « Poucet : contes pour individus fêlés ». « Et vous, vous réagiriez comment à la découverte d'un monstre sous votre lit... »

**Pratique** : sur la place de la mairie de Saint-Sever ou dans la Salle de spectacle dans une configuration foraine (en fonction de la météo). A partir de 8 ans. Public familial. Durée 70 mn. Réservation conseillée. 3 euros.



## Jeudi 16 mai : sortie cabaret



L'Amicale des aînés des Trois-Mesnils organise le **jeudi 16 mai** une sortie cabaret, au « Chaudron Magik' » d'Ouilly-le-Vicomte (14). Avec un « package » tout compris : transport, déjeuner et spectacle au prix de 60 euros pour les membres du club et 80 euros pour les personnes extérieures qui sont les bienvenues. Pour des raisons d'organisation, le retour des inscriptions est souhaité pour début février. Contact au 0665374261.

## Vendredi 31 mai—20h30 : veillée « granit »

La Loure & la Labomylette porteront sur deux ans un travail de collecte sur le travail du Granit, à cheval sur les départements du Calvados et de la Manche : et cela concerne naturellement la commune de Noues de Sienne partenaire de cette initiative. Dans le cadre de ce projet est organisée une « veillée granit » dans la Salle de spectacle, le **vendredi 31 mai, 20h30**.



## Samedi 1er juin : Journée des sports et des loisirs

Le **samedi 1er juin**, à partir de 10h00, la première Journée du sport et des loisirs se tiendra sur la Place du Champ de Foire à Saint-Sever. Toutes les associations du territoire sont les bienvenues afin d'étoffer les propositions pour tous les publics. Contact au 0231695408, sur [sport@nouesdesienne.fr](mailto:sport@nouesdesienne.fr)

## Samedi 1er juin : la Route du papier écrit une nouvelle page

L'AVPPS tiendra les rênes de la prochaine route du papier qui partira cette année de Mesnil-Clinchamps. 20 ans, 20 ânes et des randonneurs : le programme de cette édition 2024. Au menu : 8 km le matin et 5 km l'après-midi. Et parce que la marche ça creuse, un repas partagé sera proposé aux participants (au prix de 17 euros par personne). Informations sur [avpps14@yahoo.fr](mailto:avpps14@yahoo.fr) ou sur [simonin.pascal2@wanadoo.fr](mailto:simonin.pascal2@wanadoo.fr) et au 0231685573.





## Dimanche 9 juin : caisses à savon & vide-greniers



Elles remettront le gaz en 2024. **Dimanche 9 juin, à 14 heures**, le Comité des fêtes et du comité d'animations de Saint-Sever-Calvados organise sa course folklorique de caisses à savon. Le même jour que son vide-greniers sur la place du Champ-de-Foire, en vis-à-vis du Pôle socioculturel. Renseignements auprès du comité des fêtes aux 0641202675 & 0656794645.

## Samedi 15 juin : à bonne école

**Samedi 15 juin**, journée de retrouvailles pour les anciens élèves de l'école de Sept-Frères à l'invitation du comité communal d'animations. Informations au 0681967481.

## Vendredi 21 juin : Fête de la musique

Plus de 5000 personnes ont participé l'an dernier au 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Fête de la musique organisée à Saint-Manvieu-Bocage. Rendez-vous en 2024, même lieu, même heure le **vendredi 21 juin**. Les bénévoles de l'association Bocage Loisirs annoncent une programmation renforcée avec un plateau technique réorganisé. L'affiche est en cours de finalisation.



## Samedi 22 juin : tournoi de l'UA football



68 équipes sont attendues sur le stade de Saint-Sever le **samedi 22 juin**, pour le tournoi de foot annuel de l'UA Saint-Sever. Les compétitions ouvertes aux 5/17 ans se dérouleront toute la journée de 8 heures à 23 heures ! Et pour tenir, et la montre et les résultats, sur place : buvette, restauration etc. Informations au 0768235043.

## Samedi 29 juin : méchoui

Le Comité des fêtes de Courson organise son méchoui le dernier **samedi du mois de juin**. A noter sur votre agenda alors que la même association peaufinait le sien en début d'année. L'assemblée générale de janvier devait décider des rendez-vous 2024 et notamment de la date du vide-greniers du printemps. Informations au 0687217424.

## Dimanche 30 juin : spectacle de fin d'année de l'EMD

L'Ecole de musique, de danse et d'arts plastiques de Noues de Siagne a programmé son spectacle de fin d'année, le **dimanche 30 juin**, dans l'amphithéâtre du collège Jean-Vilar.

Et le programme ne demande qu'à s'étoffer avec de nombreuses dates en attente de confirmation et aussi, la saison 5 de Hors les Murs en cours de préparation, du cinéma en plein air, la Fête retrouvée de Saint-Sever le 6 juillet, les concerts d'été...

A suivre !





## On marche sur la tête

Initiés par les Jeunes Agriculteurs, cette opération « On marche sur la tête » a débarqué à Noues de Sienna il y a quelques semaines. Pour les non-initiés, il s'agit d'une opération pacifiste visant à retourner les panneaux d'entrées et de sorties de communes afin de dénoncer les aberrations de réglementations de plus en plus irrationnelles et incompréhensibles. Et cela a quelque peu raisonné en nous. Peut-être pas exactement pour les mêmes raisons mais parce que nous aussi d'une certaine manière on a parfois l'impression de marcher sur la tête.

Parfois pris en tenaille entre injonctions contradictoires, devant jongler entre intérêt collectif et réglementation, on ne sait parfois plus où donner de la tête. Depuis des lustres, on nous parle de simplification alors que la prolifération

de lois et décrets ne cessent d'augmenter, au risque de se retrouver avec des textes qui viennent contredire ceux précédemment votés. Là où dans le privé, des solutions rapides et moins onéreuses existent, nous sommes obligés dans les collectivités de nous contraindre à de nombreuses réglementations, en particulier en matière de marchés publics qui parfois privilégient des entreprises lointaines alors que les artisans sont sur notre territoire, au détriment du bilan carbone. Mais ce serait pour nous protéger de tout conflit d'intérêt ou bien d'utiliser à mauvais escient l'argent public. Ce qui est louable et apporte une certaine sécurité mais nous embarque dans une complexité administrative que vous, Noues de Siennois(es) pouvez trouver complexe ou démesurée. Et vous avez raison, on manque de souplesse quand l'intérêt général et le « bon sens paysan » devrait prévaloir.

Alors vu que nous aussi on marche parfois sur la tête, nous soutenons ce mouvement en ne remettant pas les panneaux à l'endroit.

## Et si on changeait ?

pour une alternative solidaire, écologique et culturelle

### L'urgence de l'eau

En septembre 2023, une habitante de Noues de Sienna nous a interpellés sur sa situation : sa jument est morte, elle suspecte un empoisonnement par pollution des eaux.

Depuis, comme nous le faisons chaque fois, nous essayons de comprendre en rencontrant les personnes concernées pour rassembler le maximum d'éléments. Au sein du conseil, nous questionnons la responsabilité municipale.

Aujourd'hui, à l'heure du dérèglement climatique, l'eau est devenue un sujet prioritaire : elle est indispensable à la vie mais sa disparition nous menace. Il devient urgent de tout faire pour la protéger et la gérer au mieux, au bénéfice de tous.

Une jument est morte, peut-être intoxiquée, et nous ne savons pas dire par quoi : une procédure pénale est en cours à l'encontre de la collectivité et du SIVOM, des prélèvements, lorsqu'ils seront rendus publics, permettront d'établir la vérité et les responsabilités.

Cet accident malheureux a accru notre attention : le récent rapport du SIVOM sur la qualité des eaux et l'assainissement (collectif et non collectif – SPANC)

révèle que 65,3% des installations autonomes, à l'échelle de Noues de Sienna, sont conformes. Ce qui induit que 34,7% ne le sont pas !!! Mais les eaux usées s'en échappent tout de même. Où vont-elles ?

Les eaux de pluies, dans les bourgs, circulent dans des réseaux relevant de la compétence communale. Chargées des ruissellements en tous genres, de nos mégots, crachats, mouchoirs, masques usagés, des particules de freinage ou de caoutchouc de nos voitures... elles sont canalisées et disparaissent... Où se déversent-elles ?

Comme cela nous a été rappelé candidement : « vers le bas » ... Oui, ces eaux usées et pluviales s'écoulent vers le point bas, d'un ru à l'autre, vers la rivière, le lac... vers la mer.

Il n'est plus possible de se dire qu'elles sont peut-être insalubres ! Le moindre filet d'eau doit mériter notre attention individuelle et collective.

Il faut que les collectivités, parmi lesquelles celle de Noues de Sienna investissent massivement et prioritairement dans les réseaux, dans des installations d'assainissements collectifs et dans l'aide à la mise en conformité des installations autonomes. Et il faut aussi que chacun de nous accepte de participer à cet effort d'investissement.

L'eau n'a pas encore le prix de l'or, elle est pourtant bien plus précieuse à la vie.

# 2023 en quelques images

